

de reconnaître L. Allemand comme légat et ne l'admirent même à parler que lorsqu'il eut quitté son costume de cardinal. Il prit la parole dans ces conditions, le 24 mars : malgré ses efforts, les princes, auxquels s'étaient joints les ambassadeurs du roi de France et de l'empereur, prononcèrent que, pour la paix de l'Église, il y avait lieu de convoquer un concile général dans une ville qui ne fût ni Bâle, ni Florence : le concile de Ferrare avait été transféré dans cette dernière ville en janvier 1439 ; ils décidèrent, en outre, la convocation d'une seconde assemblée l'année suivante à Francfort. Cette assemblée eut lieu, en effet, en mai 1442 ; l'empereur Frédéric y assista. L. Allemand présidait l'ambassade qui fut envoyée à l'empereur par Félix V ; le 17 juin, il assistait à Aix-la-Chapelle à son couronnement, et le 11 novembre, il l'accompagnait à son entrée à Bâle. Mais, tous les efforts pour amener l'empereur à reconnaître Félix V étaient demeurés inutiles et, dans la visite qu'il fit à ce dernier, le 13 novembre, Frédéric eut soin, au contraire, de ne lui rendre aucun des honneurs réservés au Souverain Pontife.

Cette série d'échecs successifs ne pouvait manquer de laisser les membres de l'assemblée de Bâle. Dans leur quarante-cinquième session, du 19 mai 1443, ils décidèrent de tenir, trois ans plus tard, un concile général à Lyon. Cette indication est fournie par Æneas Silvius : l'assemblée s'étant, dans la suite, réunie à Lausanne, on a pu croire à une confusion entre ces deux villes. L'indication de Lyon comme siège d'un futur concile, nous semble devoir être maintenue ; si, au moment venu, on s'assembla à Lausanne, peut-être faut-il en voir le motif dans la présence de Félix V en cette ville, peut-être aussi dans l'opposition que le roi de France aurait faite à la réunion d'un concile à Lyon.